



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT N° 34-2023
Réglementant la circulation et le stationnement chemin du stade le dimanche 18 juin 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure),

Vu

le Code Général des Collectivités, art L 2212

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant l'augmentation de la fréquentation du village à l'occasion de la grande Parade de la Seine-Maritime le dimanche 18 juin 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le chemin du stade depuis son intersection avec la rue de la caronnerie ainsi que le stade Olivier de Colombel sera fermé à la circulation sauf riverains le dimanche 18 juin 2023 de 6h à 18h.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit chemin du stade et sur le parking du stade Olivier de Colombel le dimanche 18 juin 2023 de 6h à 18h.

ARTICLE 3 : cet arrêté annule et remplace l'arrêté 26-2023.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent d'arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de l'Eure
Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

A CAUMONT, le 13 juin 2023
Le Maire, Sylvain Bonenfant

